



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distr. GENERAL

PNUE/CMS/WAE1/Doc.9
23 mars 2009

ORIGINAL: FRANÇAIS

PREMIÈRE REUNION DES SIGNATAIRES DU MEMORANDUM
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE
L'ELEPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)
Accra, Ghana, 30-31 mars 2009

PROJET DE TERMES DE REFERENCE DES POINTS DE CONTACT NATIONAUX POUR LE MEMORANDUM D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST -AFRICAINES DE L'ELEPHANT D'AFRIQUE (Préparé par le Secrétariat)

1. Le Mémoire prévoit dans son article 6 la désignation par chaque Etat signataire, d'une autorité compétente servant de point de contact pour les autres signataires ; chaque Etat signataire est tenu à communiquer le nom et les coordonnées détaillées de ce point de contact au Secrétariat de la CMS.
2. D'autre part, le Mémoire ne rentre pas dans les détails du rôle et des responsabilités des points de contact. Le secrétariat a reçu plusieurs demandes d'éclaircissements à cet égard. Une clarification sur ce point paraît donc opportune, en vue de permettre aux points de contact désignés de remplir pleinement leurs fonctions et aux Etats signataires d'identifier les options plus appropriées pour toute désignation future.
3. Le Secrétariat de la CMS soumet ici à l'examen de la première réunion des Etats signataires des éléments sur le rôle et les responsabilités que pourraient avoir ces points de contact dans le cadre de la mise en œuvre du MdA et de la stratégie pour la conservation des éléphants d'Afrique de l'Ouest qui y est attachée.

I. Objectifs de la mission

4. Etre autorité compétente/point de contact - au niveau national signifie :
 - **Objectif 1** : assurer la représentation permanente de l'Etat signataire auprès des organismes chargés d'assurer le secrétariat et la coordination du MdA, de faire rapport et de participer aux travaux du MdA ;
 - **Objectif 2** : assurer la liaison avec les partenaires nationaux et internationaux - notamment les autres Etats signataires - œuvrant dans le domaine de la conservation des éléphants et des écosystèmes qui y sont associés afin de favoriser l'échange d'informations et de connaissances pertinentes et de développer toutes les synergies possibles.
 - **Objectif 3** : Assurer la coordination de la mise en œuvre du MdA au niveau national en

entreprenant les activités nécessaires, avec référence notamment à la liste définie ci-dessous (Cf. II), en fonction des besoins et des possibilités.

II. Activités

5. Pour chaque objectif, des activités spécifiques peuvent être identifiées. Leur réalisation est censée permettre la bonne réalisation de l'objectif concerné. La liste détaillée qui suit n'est d'autre part qu'indicative et doit être adaptée aux spécificités de chaque pays, tout en tenant compte de manière permanente du MdA et de la stratégie qui y est rattachée.

Objectif 1

- Représenter, en tant qu'autorité compétente et point de contact, son pays aux réunions des Etats signataires du MdA, et si nécessaire aux réunions techniques qui en découlent ;
- préparer les positions de l'Etat signataire sur les documents et les questions soumis à l'examen lors de ces réunions ;
- préparer et fournir au Secrétariat de la CMS, sur une base régulière, le rapport national d'application du Mémoire réclamé aux autorités compétentes par l'article 7 de ce même Mémoire ;
- proposer les sujets à inscrire à l'ordre du jour des réunions tenues dans le cadre du Mémoire ;
- appuyer les initiatives de la CMS pour la recherche de financements nécessaires à la coordination du Mémoire ;
- informer rapidement le coordinateur du MdA et la CMS de tout événement pouvant interférer d'une manière ou d'une autre avec les objectifs du Mémoire et de sa stratégie ;
- s'assurer, en lien avec les autres autorités compétentes nationales, de la concordance avec les positions prises dans d'autres instruments internationaux et d'alerter si nécessaire sur ce point le coordinateur et le secrétariat de la CMS.

Objectif 2

- Créer un réseau d'échanges de connaissances en utilisant le site web du MdA. Ce site ne devrait pouvoir être alimenté que par des informations transmises et validées par les autorités compétentes afin de faciliter la coopération technique et scientifique.

Objectif 3

- Développer un programme de centralisation avec mise à jour régulière
 - des connaissances concernant les données disponibles sur l'évolution des populations d'éléphants,
 - des projets développés pouvant intervenir favorablement ou défavorablement dans la conservation de l'espèce,
 - des données relatives aux conflits hommes / éléphants et des solutions adoptées pour les résoudre, que celles-ci soient des échecs ou des succès ;
- s'assurer de la mise en œuvre législative du MdA ;
- animer un réseau des principaux partenaires nationaux et d'assurer les actions de médiation nécessaires entre partenaires et/ou collectivités ;
- initier et/ou de soutenir des projets nationaux en faveur de la mise en œuvre du MdA et de sa stratégie tout en assurant une coordination entre partenaires ;
- rechercher ou de soutenir la recherche de financements nécessaires à la mise en œuvre de ces projets ;
- appuyer le développement de projets transfrontaliers ;

- développer des actions de sensibilisation et de formation sur l'éléphant d'Afrique et les enjeux de la conservation de cette espèce.
6. La réalisation de ces objectifs et de ces activités nécessite que l'autorité compétente/point de contact désigné dispose du temps et des moyens nécessaires (téléphone, ordinateur, imprimante, moyens de déplacement) ; ces moyens doivent être prévus lors de la désignation officielle de l'autorité compétente/point de contact, par le Gouvernement de l'Etat signataire. La réalisation de ces objectifs nécessite également que l'autorité compétente puisse participer également sur invitation et en fonction des moyens disponibles aux réunions ou formations pertinentes d'autres instances concernant le sujet traité.

Action requise :

La réunion est requise d'examiner, amender si opportun et adopter les Termes de Référence.